



LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTÉ N° 21/6145

ARRETE

PORTANT RÉGLEMENTATION DE MISE EN SENS UNIQUE DE L'AVENUE DU VERT COTEAU - VILLE DE CANNES SERVICE ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE - ARRÊTÉ GÉNÉRAL PERMANENT - À COMPTER DU 16 SEPTEMBRE 2021

**Le Maire de la Ville de Cannes,**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°20/2863 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe - supplétif de l'arrêté municipal n°20/2777 du 23 mai 2020,

Considérant que pour des raisons de sécurité et d'ordre public et à titre définitif, il y a lieu de réglementer les sens de la circulation des véhicules sur l'avenue du Vert Coteau,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

À compter du 16 septembre 2021 et à la suite de la demande n°3-11859 du service Équipements de Voirie de la ville de Cannes en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la circulation des véhicules sera gérée de la façon suivante:

- Mise en double sens de l'avenue du vert Coteau section comprise entre l'avenue de Lattre de Tassigny et le n°24 avenue du vert Coteau,
- Mise en sens unique Nord / Sud section comprise entre le n°24 de ladite rue et la rue Beaulieu (sens de Lattre de Tassigny / Beaulieu),
- Mise en sens unique Est / Ouest section comprise entre la rue Beaulieu et l'avenue des Broussailles (Sens Beaulieu / Broussailles),

## ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par le Service Régie Voirie Signalisation de la ville de Cannes.

## ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,  
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,  
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,  
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le 10 SEP. 2021



Pour le Maire,  
Pour l'Adjointe déléguée absente,  
La Conseillère Municipale subdéléguée,  
Sandrine BERGERE MORANT